

**Produits concernés :** Tous les produits.

**Description du problème :** La directive 2005/32/CE (extrait en annexe 1) sur la réduction de consommation électrique en mode veille a généré des modifications de soft, voir des nouveaux développements. Depuis le 01/12/2009, toutes les productions d'Orléans ont intégré les modifications soft dites « STAND BY ». Les anciennes cartes électroniques (afficheurs, cartes puissance IX) peuvent donc être remplacées par les nouvelles. Suite à une intervention SAV avec changement de carte sur un produit fabriqué avant le 01/12/2009, il peut y avoir un changement de comportement de l'afficheur en mode veille ou différé.  
Impact pour le consommateur :  
 Pour de nombreux modèles, cette modification n'est pas visible. Pour d'autres, l'inutilisation de l'appareil générera une diminution conséquente de la luminosité de l'afficheur. La luminosité de l'afficheur redeviendra « normale » lors de la réutilisation de l'appareil (four & cuisinière).

**Four en veille**

Passage en basse luminosité après un délai de 30s en mode affichage horloge sans action utilisateur.

Afficheurs concernés en cuisson :

- 50x27, 40x20 Pyro → Baisse niveau de luminosité globale
- 85x22 NEG VERT → Extinction backlight mais heure apparente
- 104x27 BT, Animation → Baisse niveau de luminosité globale
- 104x27 SAUTER → Baisse niveau luminosité zone horaire & extinction autres zones
- 145x27 → Baisse niveau luminosité zone horaire & extinction autres zones
- Matriciel Monochrome → Extinction backlight car afficheur translectif
- Matriciel Couleur → Baisse niveau de luminosité globale

**Four en attente de départ différé**

Après réglage, les zones de backlight destinées à afficher la durée programmée et l'heure de fin de cuisson sont éteintes même s'il reste une info LCD apparente (hors 40x20 et 50x27).

Seule la zone d'heure courante reste allumée en faible luminosité. De ce fait, pour rappeler à l'utilisateur qu'il n'est pas dans un état de veille, une animation furtive décrivant une sorte de « serpent » apparaît dans la zone horaire (toutes les 10s ou 5s selon les produits et hors 40x20 50x27).

Pour une question de cohérence de gamme, même si la surface d'un verre 104x27 n'est pas découpée en zones backlight, il suit le même comportement.

Dans le cas des afficheurs matriciels, une attente de départ différé passe par un retour en mode accueil.

**Four en cuisson ou en réglage**

Pas de changement par rapport à l'actuel comportement.

**Annexe 1**

RÈGLEMENT (CE) No 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'éco conception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques

**Exigences en matière d'éco conception**

Un an après l'entrée en vigueur du présent règlement: « soit en décembre 2009 »

a) Consommation d'électricité en mode arrêt:

La consommation d'électricité des équipements en mode arrêt, quel qu'il soit, ne dépasse pas **1,00 W**.

b) Consommation d'électricité en mode(s) veille:

La consommation d'électricité d'un équipement se trouvant dans une situation où seule une fonction de réactivation est assurée, ou bien une fonction de réactivation et une simple indication montrant que la fonction de réactivation est activée, ne dépasse pas **1,00 W**.

La consommation d'électricité d'un équipement se trouvant dans une situation où seul l'affichage d'une information ou d'un état est assuré, ou l'affichage d'une information ou d'un état combiné à une fonction de réactivation, ne dépasse pas **2,00 W**.

c) Disponibilité du mode arrêt et/ou du mode veille

Les équipements sont, dans la mesure où cela est compatible avec l'usage prévu, dotés d'un mode arrêt et/ou veille, et/ou d'un autre état dans lequel les exigences en matière de consommation d'énergie applicables en mode arrêt et/ou veille sont respectées lorsque l'équipement est connecté au secteur.